

CGV, CGU, faites le point sur vos documents et vos priorités

En 3 heures, clarifiez vos documents. On pose ensemble le cadre et les obligations qui s'appliquent vraiment à votre activité, on dresse l'état des lieux de vos CGV, CGU et mentions légales, et vous repartez avec une feuille de route priorisée et une méthode concrète pour déployer vos obligations réglementaires. L'essentiel pour y voir clair et avancer dans le bon ordre.



Durée : 3 heures



Prérequis :

- Aucun prérequis pédagogique n'est exigé pour suivre la formation
- Pour les sessions en visioconférence : connexion internet et navigateur web à jour (Chrome, Firefox ou Edge recommandés).



Public :

- Entrepreneur,
- Dirigeant de société,
- Toute structure proposant des prestations de services ou la vente de biens.

Prix :

Inter-entreprise (10 pers. max.) :

- 300 €* / personne / visioconférence

Présentiel / Intra-entreprise : sur devis

Objectifs :

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Cerner les obligations réglementaires liées aux CGV, CGU et mentions légales qui s'appliquent réellement à sa structure.
- Dresser l'état des lieux de sa situation de départ : ce qui est déjà en place, ce qui manque.
- Repartir avec une feuille de route priorisée pour déployer ses obligations réglementaires.

Modalités d'évaluation :

- QCM d'évaluation en fin de formation. Pour valider la formation, il faut obtenir un score strictement supérieur à 70% de bonnes réponses.
- Évaluation à chaud : questionnaire de satisfaction en fin de session.
- Évaluation à froid : questionnaire de transfert des acquis à 90 jours.

* Prix TTC, exonération de TVA art. 261-4-4° CGI

Modalités pédagogiques :

Une session unique de 3 heures, en visioconférence ou en présentiel.

1 - Comprendre

Poser le cadre et les notions essentielles, et cerner les obligations réglementaires qui s'appliquent vraiment à votre entité.

2 - Auditer

Un état des lieux de départ pour identifier ce qui est déjà en place et ce qui manque.

3 - Planifier

Une feuille de route et une méthode pour déployer ensuite au sein de votre entreprise les obligations réglementaires.

Nature de l'action :

- Action de formation professionnelle continue - perfectionnement professionnel, formation non certifiante.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'issue de l'accompagnement. Formation éligible au titre de la formation annuelle continue des IOBSP (3h multi-activité), IAS (3h), professionnel de l'immobilier (3h).

Modalité d'accès :

Sessions en visioconférence ou en présentiel planifiées en concertation avec les participants, selon les disponibilités et le calendrier des sessions.

Pour toute situation de handicap, nous contacter afin d'étudier les adaptations possibles.

Référent pédagogique : Amandine Sala, contact@amandinesala.fr

Programme :

Comprendre

- Le cadre des obligations légales en ligne et les notions essentielles
- Le périmètre des obligations réglementaires selon votre situation
- Les grands volets du dispositif : mentions légales et politique de confidentialité, CGV et CGU, règles de la publicité et du marketing digital

Auditer

- Diagnostic initial guidé : revue de vos documents existants, ce qui manque
- Repérage des points de vigilance prioritaires propres à votre activité et à votre cible B2B ou B2C

Planifier

- Priorisation des chantiers au regard des manques identifiés
- Construction d'une feuille de route et méthode pour déployer vos obligations réglementaires